

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTON D'ORFORD

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016**

---

Le lundi 12 septembre 2016, séance extraordinaire du conseil municipal du Canton d'Orford, tenue à la mairie à 16 h sous la présidence de M. le maire Jean-Pierre Adam.

Présences : Les conseillères Nycole Brodeur, Cécile Messier et les conseillers Robert Dezainde et Robert Paquette

- M<sup>me</sup> Danielle Gilbert, directrice générale
- M<sup>me</sup> Brigitte Boisvert, avocate et greffière

Absences : Les conseillers Réjean Beaudette et Marc-Gilles Bigué

M. le maire, Jean-Pierre Adam, constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

Avis de convocation

---

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié aux conseillers absents, comme requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec*, et demande à la greffière d'en faire mention au procès-verbal.

2016-09-259

Approbation de l'ordre du jour

---

**1. OUVERTURE**

1.1 Approbation de l'ordre du jour

**2. ADMINISTRATION**

2.1 Embauche d'un (1) préposé à l'écocentre - poste saisonnier régulier

2.2 Mandat à la firme «Groupe BC2» pour les services professionnels en urbanisme - Révision du plan d'urbanisme de la municipalité et intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Cherry River révisé en 2011

**3. FINANCES**

**4. URBANISME**

**5. ENVIRONNEMENT**

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. AVIS DE MOTION**

**9. PROJET DE RÈGLEMENT**

**10. RÈGLEMENT**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Robert Paquette

D'approuver l'ordre du jour présenté par M. le maire, Jean-Pierre Adam.

**Adopté à l'unanimité**

Présence dans la salle : aucune personne

2016-09-260

Embauche d'un (1) préposé à l'écocentre -  
poste saisonnier régulier

---

Considérant qu' il y a lieu d'embaucher, pour la période du 17 septembre au 29 octobre 2016 inclusivement, sept (7) semaines, un (1) préposé à l'écocentre, suite au départ de M<sup>me</sup> Sylvie Champagne, dont le poste se définit comme suit :

- accueillir les citoyens se présentant à l'écocentre;
- vérifier leur preuve de résidence du Canton d'Orford;
- prendre en note le nombre de visiteurs ayant profité du service;
- diriger les citoyens aux bons points de dépôt des matières;
- répondre à diverses autres tâches connexes;

Considérant que la municipalité a procédé à un appel de candidatures pour un poste de préposé à l'écocentre;

Considérant les recommandations de M<sup>me</sup> Dominique Robert-Dubord, inspectrice en bâtiment et en environnement - chargée de projets;

Proposé par : Robert Dezainde

D'embaucher M. Nicholas Vachon à titre de préposé à l'écocentre en raison de 8 heures/semaine, durant sept (7) semaines à compter du 17 septembre 2016 au 29 octobre 2016 au taux horaire de 17,60 \$/heure et aux conditions de la convention collective en vigueur, montant étant puisé à même le fonds général.

**Adopté à l'unanimité**

2016-09-261

Mandat à la firme «Groupe BC2» pour les services professionnels en urbanisme - Révision du plan d'urbanisme de la municipalité et intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Cherry River révisé en 2011

---

Considérant que le mandat vise à procéder à une révision complète du plan d'urbanisme de la municipalité du Canton d'Orford. Le plan d'urbanisme actuellement en vigueur doit faire l'objet d'une actualisation globale afin de prendre en compte les enjeux actuels (développement du mont Orford, du vieillissement de certains secteurs de villégiature, de l'occupation du milieu rural, etc.) et les nouvelles stratégies et orientations de la municipalité;

Considérant que la révision du plan d'urbanisme doit prendre en considération le cadre de développement adopté par la municipalité en mars 2016, la révision du périmètre urbain et des perspectives de développement en lien avec les besoins actuels et projetés, l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Cherry River, révisé en 2011, l'actualisation des données relatives au milieu naturel (cartographie des milieux humides en 2012), la rénovation cadastrale et des caractéristiques du milieu naturel dans la précision de la délimitation des aires d'affectations;

Considérant les principales étapes suivantes :

- prise connaissance du dossier;
- définition du concept, du contenu et de la cartographie requise;
- élaboration du contenu et rédaction de la version préliminaire du plan d'urbanisme révisé;
- dépôt de la version préliminaire du plan d'urbanisme révisé;
- rédaction de la version de consultation du plan d'urbanisme révisé;
- dépôt de la version de consultation du plan d'urbanisme révisé;

Considérant que deux (2) firmes ont été invitées à soumettre une proposition et que l'une d'elle s'est désistée;

Proposé par :           Nycole Brodeur

De mandater la firme Groupe BC2 pour les services professionnels en urbanisme afin de procéder à la révision du plan d'urbanisme de la municipalité et l'intégration du Programme particulier d'urbanisme du secteur Cherry River révisé en 2011, tel que prévu à l'offre de service datée du 15 août 2016.

À cette fin le conseil autorise une dépense de 22 420 \$, montant étant puisé à même le fonds général.

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

**Adopté à l'unanimité**

**Période de questions à objet limité réservée au public**

**2016-09-262**

Levée de la séance

---

Proposé par : Cécile Messier

De lever la séance extraordinaire. Il est 16 h 50.

**Adopté à l'unanimité**

---

Jean-Pierre Adam  
maire

---

Brigitte Boisvert, avocate  
greffière